



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

**Intervention de M. Gérard LONGUET,  
Ministre de la défense et des anciens combattants**

*Signature de trois conventions avec la LPO, l'UNAF et le  
conservatoire du littoral illustrant l'engagement du ministère de  
la défense en faveur du développement durable*

**Rochefort, lundi 3 octobre 2011**

*- Seul le prononcé fait foi -*

Percevoir le lien entre Défense et développement durable, ne coule pas de source au premier abord, je vous l'accorde. **La vocation première du ministère de la défense reste l'opérationnel**, la conduite des opérations, la préparation des forces, mission sur laquelle jamais le ministère ne transigera. **Pourtant, le ministère de la défense a développé depuis des années un engagement d'ampleur en faveur du développement durable et de la biodiversité en particulier**, engagement redynamisé avec le Grenelle de l'environnement, comme en témoigne le rapport que je m'apprête à vous présenter.

(1) **Une implication légitime : trois raisons.**

1. **Le ministère de la défense est le 2<sup>ème</sup> propriétaire foncier de France**, avec 250 000 hectares de terrains militaires en métropole et outre-mer. Compte tenu de leur utilisation militaire, ces terrains, d'accès réglementés, **préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive**, présentent souvent une richesse faunistique et floristique reconnue au niveau national et européen.
2. **le ministère dispose de 5 000 implantations en métropole**, impliquant des actions importantes de rénovation et de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;

### **3. le ministère est enfin, par la marine nationale, un acteur essentiel de la préservation de l'environnement en mer,**

devenu un enjeu majeur pour l'Europe et pour la France [grenelle de la mer, livre bleu]. La France possède, pas moins de 11 millions de km<sup>2</sup> d'espaces maritimes placés sous la responsabilité du préfet maritime, mais son implication peut s'étendre au-delà [*accords régionaux de pêche notamment comme avec le thon rouge*]. La marine nationale constitue l'essentiel des moyens employés :

#### **o Missions de prévention et de lutte contre la pollution avec :**

- **l'assistance aux navires en difficulté.** La meilleure manière de lutter contre la pollution en mer est d'éviter les naufrages des navires. Depuis la catastrophe de l'« *Amoco Cadiz* » (1978), un dispositif d'intervention pour se porter au secours des navires en difficulté a été mis en place. Sur ordre du préfet maritime, des équipes d'évaluation et d'intervention, des remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage et des hélicoptères lourds et moyens peuvent intervenir.
- **la lutte contre les pollutions en mer :** des navires possédant d'importantes capacités de récupérations d'hydrocarbures sont mobilisables et des moyens militaires peuvent déployer des barrages, disperser la pollution ou la récupérer.

- **Missions de police de l'environnement avec :**
  - **la surveillance et la répression des rejets illicites des navires en mer.** Outre la gendarmerie maritime, les commandants de navires et d'aéronefs sont habilités à constater et/ou à rechercher les infractions aux interdictions de rejets d'hydrocarbures par les navires en mer et à prendre si nécessaire des mesures de coercition.
  - **la police des pêches et la surveillance des aires marines protégées.** La marine nationale apporte là aussi un concours important dans le domaine de la police des pêches *[40% des PV rédigés en 2010 ont été faits par la marine nationale].*

**(2) Parce qu'il en a le devoir, le ministère est donc fortement impliqué comme en atteste le rapport développement durable qui vous est présenté aujourd'hui.**

→ Une remarque d'importance d'abord : le ministère de la défense est le seul ministère à ma connaissance et pour la troisième année consécutive à éditer un tel rapport et à faire connaître son implication. Economie, environnement, égalité des chances : tous les champs sont concernés, mais je concentrerai mon propos sur l'environnement qui nous rassemble aujourd'hui.

- Quatre ans après le Grenelle de l'environnement, le ministère de la défense poursuit résolument son engagement autour de **trois objectifs** :

**1. Préservation de la biodiversité sur les 250 000**

**hectares de terrains militaires**, dont près de 20% est classé dans le réseau européen de protection de la biodiversité « Natura 2000 ». C'est le sens des conventions signées

**2. Réduction des consommations d'énergies des bâtiments du ministère.**

- Ainsi, grâce à un effort collectif, les armées ont réduit en deux ans leurs émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 30% et leur consommation totale d'énergie primaire de 17%.
- Ces bons résultats seront consolidés et amplifiés avec, notamment, l'expérimentation d'énergies alternatives et la mise en place de compteurs sur 10 000 bâtiments d'une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

**3. Intégration de la dimension environnementale dans les équipements de défense :**

- démantèlement des flottes de navires et d'aéronefs militaires,

- destruction de munitions: 170 000 tonnes seront démantelées avant 2019,
- éco-conception des matériels utilisés par les armées. D'ici un an également, 80 navires en service de la marine nationale seront dotés d'un « passeport vert ».

**(3) C'est dans cette droite ligne que s'inscrivent les trois conventions que nous nous apprêtons à signer.**

- **Je salue tout particulièrement la présence à mes côtés d'Allain BOUGRAIN-DUBOURG**, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), d'**Olivier BELVAL**, président de l'Union nationale de l'apiculture française, et de **Michel PELTIER**, directeur adjoint du Conservatoire du Littoral . J'ajoute à ces signataires, la présence d'**Eric LUCAS**, haut-fonctionnaire au développement durable du ministère de la défense, qui met en œuvre avec une parfaite efficacité la politique de développement durable du ministère.
- **Ces conventions signées avec des associations particulièrement impliquées et reconnues ne datent pas d'hier**. A ce jour, 137 conventions de gestion avec des partenaires comme l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'office national des forêts ou encore le conservatoire des espaces naturels ont été signées. Ce seront donc ce soir

140 conventions qui lieront le ministère de la défense à la préservation de l'environnement qu'il occupe.

➤ **Que permettront ces trois conventions ?** Elles vous ont déjà été présentées, je n'en dirai que quelques mots.

**1. La première, avec la LPO :** concrètement, il y a deux ans, nous avons signé un accord de protection d'une espèce menacé – le gypaète barbu –, désormais deux nouvelles espèces seront concernées : l'outarde canepetière et le vautour percnoptère. Dans la limite des contraintes opérationnelles, nous préservons les couloirs de vols de ces espèces et leur environnement naturel.

**2. La deuxième, avec l'UNAF :** sur la base d'expériences déjà réussies comme au fort du Mont Valérien à Suresnes ou à Coëtquidan, nous installerons de nouvelles ruches sur des emprises militaires à Vincennes, Fontainebleau ou encore Versailles.

**3. Enfin, la dernière, avec la LPO et le conservatoire du littoral :** nous cédon des terrains sur le littoral dont le ministère n'a plus l'utilité et qui entrent directement dans la stratégie de protection du conservatoire. J'ai souhaité que d'ici la cession d'une emprise de l'ex-base aéronavale de Rochefort au Conservatoire en 2012, la

LPO puisse y assurer des mesures de gestion de la biodiversité.

## **X**

- **Avec ces trois nouvelles conventions, nous poursuivons nos efforts, nous réaffirmons nos valeurs.**
- **Notre ambition : un ministère performant oui, mais aussi citoyen à la mesure des valeurs morales qui font la beauté de l'engagement militaire.**